

DECLARATION DES PERFORMANCES

N° 1251 11/00

1. Code d'identification unique du produit type : **PE BOIS 40A**

Portes d'entrées bois pleine, ouvrant 40mm, assemblages collés

2. Usage prévu : **communication dans les zones domestiques et commerciales sans compartimentation feu/fumée ni dans des issues de secours**

3. Fabricant : **OUEST PRODUCTION, Impasse Raye, 85220 La Chaize Giraud, France**

4. Mandataire : **Non applicable**

5. Système d'évaluation et de vérification de la constance des performances : **Système 3, essais de type par laboratoire notifié**

6. Norme harmonisée : **NF EN 14 351-1 A1 mai 2010 Fenêtres et blocs portes extérieurs pour piétons sans caractéristique de résistance au feu et/ou dégagement de fumée**

Organisme notifié: **CERIBOIS, Organisme Notifié n°2061, a réalisé la détermination du produit type sur la base d'essais de type. Il a délivré les rapports de classement correspondants.**

7. Performances déclarées

Caractéristiques	Performances déclarées	Norme harmonisée
Performance au Feu extérieur	Non Applicable	NF EN 14 351-1 A1 mai 2010 Fenêtres et blocs portes extérieurs pour piétons sans caractéristique de résistance au feu et/ou dégagement de fumée
Réaction au Feu	Non applicable	
Résistance au Feu (E+EI)	Champ du mandat non couvert par la norme Européenne	
Etanchéité aux fumées (S)		
Fermeture automatique (C)		
Etanchéité à l'eau	NPD	
Substances dangereuses (a/b/c)		
Résistance au vent	NPD	
Capacité de résistance des dispositifs de sécurité	Non applicable	
Performances acoustiques	NPD	
Transmission thermique	Ud = 1,7 w/m ² °C	
Propriétés de rayonnement	Transmission lumineuse : NPD	
	Facteur solaire : NPD	
Perméabilité à l'air	NPD	



a) Composés Organiques volatils (COV)

Le dégagement de substances dangereuses ne doit être évalué que dans le cas de produit ayant un contact avec l'intérieur d'un bâtiment. Ce produit est classé C selon le décret 2011-321 du 23 mars 2011

b) Information sur l'écologie, la santé et la sécurité (Reach)

Ce produit est un article tel que défini à l'article 3 du règlement CE N° 1907/2006. Sur la base de nos connaissances actuelles ce produit ne contient pas de substances dangereuses réglementées (SDR) telles que mentionnées à l'article XIV du règlement reach dans des concentrations supérieures à 0,1% en poids

c) Information sur les substances biocides

Selon le règlement (UE) n° 528/2012 ce produit est un article traité contre les insectes et les champignons avec des substances biocides permettant un usage en extérieur correspondant à la classe 3.1. Afin de protéger la santé humaine, la santé animale et l'environnement les substances actives (Cyperméthrine, IPBC, Propiconazole et Tebuconazole) ont fait l'objet d'évaluation de toxicité-écotoxicité afin de bénéficier d'une autorisation de mise sur le marché.

Une base de données informative sur les dispositions européennes et nationales relatives aux substances dangereuses peut être consultée sur le site de la commission européenne

http://ec.europa.eu/environment/basics/home_en.htm

8. Documentation technique appropriée et/ou documentation technique spécifique :

Rapport de calcul N° 180120181130

Cette déclaration des performances est accessible sur le site web : <http://www.infodop.fr>

Les performances des produits identifiés ci-dessus sont conformes aux performances déclarées.

Conformément au règlement Européen (UE) N° 305/2011, la présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant déclaré ci-dessus.

Fait à La Chaize Giraud le 23/02/2018

Laurent PELLETIER

Directeur Usine